

Copie.



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 045-214502858-20230710-DECISION202362-CC

DIRECTION DES SOLIDARITES  
Espace Emploi-Formations  
Tel : 02.38.79.33.49  
Mèl : pole.emploi@ville-saintjeandelaruelle.fr

Le 22/06/2023,

Madame Casey GIRAUD  
1 rue des Jades  
45140 Saint Jean de la Ruelle

**Objet : Bourse à la Mobilité Européenne et Internationale.**

Madame,

Faisant suite à la réunion du comité de validation de la bourse « **mobilité européenne et internationale - Saint Jean de la Ruelle, partenaire des 15/20 ans** » du 07/06/2023, nous avons le plaisir de vous informer que la municipalité a décidé de vous accorder une aide financière d'un montant total de **500 euros** pour soutenir votre projet de formation. Le versement de cette subvention se fera par virement sur votre compte bancaire.

Nous vous rappelons que ce financement implique la mise en place d'un partenariat avec l'Espace Emploi-Formations et la réalisation d'une activité d'intérêt général qui consistera à intervenir auprès du Conseil des Jeunes pour le Climat et les Solidarités afin de valoriser votre expérience de vétérinaire et travailler à la mise en place d'une action locale de soutien à la cause animale.

De plus, nous vous invitons à signer la convention de partenariat avec la ville le :

**Jeudi 29 juin à 18h45  
A l'Espace Emploi-Formations  
75 rue Charles Beauhaire.**

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe CHAILLOU  
Conseiller Départemental du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

# VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

## CONVENTION

### RELATIVE A LA BOURSE

#### « MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE »

Entre

La Ville de Saint Jean de la Ruelle, représentée par M. Christophe Chaillou  
Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle, dûment habilité à cet  
effet par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2019.  
d'une part,

Et

Madame GIRAUD Casey  
Née le 07/02/2005  
Demeurant 1 rue des Jades 45140 Saint Jean de la Ruelle  
Ci-après dénommée « bénéficiaire » d'autre part,

#### Il est préalablement exposé ce qui suit :

**Considérant** le diagnostic des besoins relevés par les jeunes lors des assises de la  
jeunesse notamment sur la mobilité,

**Considérant** le choix de la municipalité d'œuvrer sur la mobilité européenne et  
internationale,

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'examen des dossiers de demande  
de bourse,

**Considérant** qu'il convient en conséquence, par la présente convention, d'attribuer  
une « bourse à la mobilité » à Mme GIRAUD Casey, d'un montant de 500€  
conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2019,

**Ceci exposé, il est ensuite convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

Les signataires de la présente convention reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Les deux parties considèrent que cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- celle de la bénéficiaire, formalisée par la signature de la présente convention,
- celle de la Ville qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.

**Article 2 : les engagements de la Ville**

La ville versera exceptionnellement à la bénéficiaire 100 % de la bourse accordée à la signature de la convention.

**Article 3 : les engagements du bénéficiaire**

**Madame GIRAUD Casey**, bénéficiaire de la bourse à la mobilité représentant un montant de **500€** s'engage à effectuer une activité d'intérêt général effectuée auprès de différents services de la ville et/ou des Associations caritatives conventionnées.

La bénéficiaire déclare avoir pris connaissance et accepte la présente convention et le règlement régissant le dispositif dont un exemplaire est annexé à la convention et remis à l'intéressé.

Fait en 2 exemplaires à Saint Jean de la Ruelle, le 29/06/2023.


La bénéficiaire,



Christophe CHAILLOU  
Conseiller Départemental du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 12/07/2023  
Publié le 12/07/2023   
ID : 045-214502858-20230710-DECISION202362-CC

MELLE CASEY GIRAUD

1 RUE DES JADES  
45140 ST JEAN DE LA RUELLE

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4001 9400 0009 4662 354**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00194	00000946623	54	BNPPARB ST JEAN-LA-RUEL. (00194)

(1) International Bank Account Number (2) Bank Identifier Code (3) Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

MELLE CASEY GIRAUD

1 RUE DES JADES  
45140 ST JEAN DE LA RUELLE

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4001 9400 0009 4662 354**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00194	00000946623	54	BNPPARB ST JEAN-LA-RUEL. (00194)

(1) International Bank Account Number (2) Bank Identifier Code (3) Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

MELLE CASEY GIRAUD

1 RUE DES JADES  
45140 ST JEAN DE LA RUELLE

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4001 9400 0009 4662 354**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPAFRPPXXX**

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00194	00000946623	54	BNPPARB ST JEAN-LA-RUEL. (00194)

(1) International Bank Account Number (2) Bank Identifier Code (3) Relevé d'Identité Bancaire